

Contrat

entre la

Fédération suisse de gymnastique FSG

und

Sport Union Suisse (SUS)

sur la

Direction officielle de Swiss Faustball



Entrée en vigueur le 1er janvier 2023

Table des matières

1	Introduction	3
2	Organisation	3
2.1	Fédérations responsables	3
2.2	Comité directeur de Swiss Faustball (CD-SF)	3
2.3	Comité central de Swiss Faustball (CC-SF).....	4
2.4	Commissions de balle au poing des régions (REG-FAKO)	4
2.5	Instances de contrôle	5
2.6	Administration de la justice.....	5
3	Finances	5
3.1	Budget/Comptes	5
3.2	Coûts des matches.....	5
3.3	Participation aux coûts	5
3.4	Budgets et comptes des REG-FAKO	6
4	Domaine technique (matches)	6
4.1	Règles de jeu.....	6
4.2	Compétitions officielles.....	6
4.3	Organisation de manifestations internationales majeures	6
4.4	Support apporté aux fédérations responsables pour les manifestations	6
4.5	Equipes nationales officielles	6
4.6	Arbitrage	6
4.7	Formation	6
5	Travail avec les jeunes	6
6	Travail de relations publiques	6
6.1	Compétences	6
6.2	Organes officiels.....	6
6.3	Sponsoring	6
6.4	Moyens publicitaires	7
6.5	Image de marque	7
7	Ethique	7
8	Relations/Affiliations	7
8.1	Relations avec les fédérations responsables.....	7
8.2	Relations avec les fédérations nationales et internationales de sport	7
9	Responsabilité	7
10	Panel d'arbitres	7
10.1	Arbitrage	7
10.2	Composition.....	7
11	Modifications du contrat	8
12	Durée contractuelle	8
13	Dispositions finales	8
13.1	Entrée en vigueur	8

1 Introduction

Le présent Contrat entre Sport Union et la Fédération suisse de gymnastique expire en 2022. Il doit désormais être prolongé de deux ans pour permettre aux fédérations responsables d'encourager ensemble la balle au poing en Suisse pour la période 2023-2024. Il régit l'organisation de Swiss Faustball ainsi que l'organisation des matches au niveau national. Le présent Contrat s'appuie sur les Statuts des deux fédérations responsables.

Le futur mode de collaboration sera rédigé pendant la période 2023 – 2024.

2 Organisation

2.1 Fédérations responsables

2.1.1 Distinction

Les fédérations responsables dirigent et encouragent à leur seule discrétion la balle au poing au sein du domaine concerné.

Il est interdit aux fédérations nationales et associations cantonales/régionales d'organiser des manifestations qui concurrencent les compétitions officielles de Swiss Faustball. Sont autorisés les tournois internes dans le cadre de fêtes de gymnastique ainsi que les journées de jeu d'un jour et les compétitions internationales organisées au sein des associations des fédérations responsables avec la participation des équipes de la fédération.

Le calendrier des fêtes suisses de gymnastique est protégé. Durant ces dates, seules les compétitions suisses de Swiss Faustball approuvées par le CD-SF peuvent se dérouler.

2.2 Comité directeur de Swiss Faustball (CD-SF)

2.2.1 Composition

Le CD-SF est composé des six membres suivants:

- trois représentant.e.s de la FSG,
- deux représentant.e.s de la SUS
- le président/la présidente ou un.e représentant.e de Swiss Faustball.

Si nécessaire, d'autres membres du CC-SF peuvent participer sans droit de vote aux réunions du CD-SF.

2.2.2 Constitution

Le CD-SF se constitue lui-même. La présidence est assurée par Sport Union et la Fédération suisse de gymnastique en alternance, soit en 2023 par Sport Union et en 2024 par la FSG.

2.2.3 Droit de vote

Tous les membres ont le droit de vote. En cas d'égalité de voix, la voix du président/de la présidente est prépondérante. Le droit de vote ne peut pas être délégué.

2.2.4 Tâches et compétences

Les fédérations responsables confient au CD-SF les tâches et compétences suivantes :

- Assurer la liaison et le flux d'informations entre le CC-SF et les fédérations responsables
- Elire les membres, le président/la présidente et du président/de la présidente de la commission technique
- Le président/la présidente de la CT porte désormais le titre de « Chef.fe du sport de performance »
- Contrôler la direction du CC-SF
- Approuver la planification financière à long terme de Swiss Faustball
- Approuver le budget annuel de Swiss Faustball
- Approuver les comptes annuels à l'intention des fédérations responsables de Swiss Faustball
- Prendre connaissance des comptes généraux de SF
- Approuver le rapport annuel du CC-SF
- Prendre connaissance du programme d'activités de Swiss Faustball
- Faire office d'instance de recours de Swiss Faustball

- Rédiger un mandat de prestations à moyen terme (pour 2023/2024) pour Swiss Faustball selon les directives des fédérations responsables
- Approuver les indemnités de Swiss Faustball
- Approuver le règlement interne de SF
- Approuver le règlement «Régions»
- Prendre connaissance des contrats de sponsoring avant leur conclusion.

2.3 Comité central de Swiss Faustball (CC-SF)

2.3.1 Composition

Le CC-SF se compose en règle générale de six à neuf membres. Chaque fédération envoie au moins un.e représentant.e.

Le mandat dure deux ans. Une réélection est possible.

2.3.2 Constitution

Le CC-SF se constitue lui-même. Le président/la présidente et le président/la présidente de la CT-SF sont élu.e.s par le CD-SF. Le CC-SF dispose d'un droit de motion.

2.3.3 Droit de vote

Tous les membres ont un droit de vote. En cas d'égalité des voix, la voix du président/de la présidente est prépondérante.

2.3.4 Droit de signature

Le CD-SF désigne les personnes ayant droit de signature pour le CC-SF et il définit les modalités du droit de signature.

2.3.5 Tâches et compétences

Les fédérations responsables octroient au CC-SF les tâches et compétences suivantes :

- représenter officiellement le sport de la balle au poing à l'extérieur
- diriger au niveau technique les matches de balle au poing en Suisse
- diriger les matches internationaux
- organiser les manifestations officielles de balle au poing en Suisse
- diriger les REG-FAKO au niveau technique
- diriger le travail de RP et pour la jeunesse de Swiss Faustball
- effectuer les dépenses dans le respect du budget annuel approuvé
- publier et mettre en œuvre sur le plan national les directives/règlements techniques contraignants
- traiter tous les dossiers non expressément dévolus à une autre instance.

2.3.6 Programme d'activités / Rapport annuel

Le CC-SF rédige chaque année un programme d'activités ainsi qu'un rapport annuel à l'intention du CD-SF.

2.3.7 Concept de délégation

Le CC-SF est habilité à former des commissions spécifiques pour remplir ses tâches, de mandater certaines tâches à des tiers et de confier une partie de ses compétences aux REG-FAKO.

Le CC-SF met par écrit dans un règlement interne la répartition des tâches et des compétences entre le CC-SF et les REG-FAKO ainsi qu'avec les commissions et les soumet au CD-SF pour approbation.

2.3.8 Honneurs/Distinctions

Le CC-SF est habilité à remettre l'épingle du mérite de Swiss Faustball ou autre distinction appropriée aux personnes méritantes.

2.4 Commissions de balle au poing des régions (REG-FAKO)

2.4.1 Régions

La répartition des régions est du ressort du CC-SF.

2.4.2 Formation et hiérarchie

Les REG-FAKO sont formées par les associations cantonales/régionales concernées auxquelles elles sont subordonnées au niveau administratif.

Elles sont directement subordonnées au CC-SF pour tout ce qui a trait au jeu, au travail avec les jeunes et au travail de relations publiques.

2.4.3 Composition

Les REG-FAKO sont composées de représentant.e.s cantonaux.les/régionaux.les des fédérations responsables élue.e.s par les associations cantonales/régionales concernées.

2.4.4 Tâches et compétences

Tâches et compétences confiées aux REG-FAKO :

- Gérer les matches régionaux
- Gérer le travail régional au niveau de la jeunesse et des relations publiques dans le respect des directives des associations cantonales/régionales d'un point de vue administratif et technique du CC-SF.

Les détails sont à fixer par le CC-SF dans un règlement à soumettre au CD-SF pour approbation.

Les REG-FAKO fixent les droits et devoirs envers les associations cantonales/régionales dans un règlement interne (RI) à soumettre aux fédérations responsables cantonales/régionales concernées pour approbation ainsi qu'au CC-SF et au CD-SF pour information.

2.5 Instances de contrôle

2.5.1 Instance de révision

A des fins de vérification des comptes du CC-SF, le CD-SF crée la commission de révision des comptes, respectivement l'instance de contrôle de la FSG.

2.5.2 Instance de recours

Le CD-SF est l'instance de recours pour traiter les recours sur la base des décisions prises par le CC-SF.

2.5.3 Consultation des dossiers

Le CC-SF doit permettre aux instances de contrôle des fédérations responsables de consulter l'ensemble des dossiers.

2.6 Administration de la justice

L'administration de la justice pour les matches se déroulant en Suisse s'effectue conformément aux règlements correspondants de Swiss Faustball.

3 Finances

3.1 Budget/Comptes

Le CC-SF établit:

- une planification financière pour 2023 et 2024
- chaque année un budget dans le cadre de la planification financière à long terme
- des comptes annuels pour les fédérations responsables

Le budget et les comptes à adresser à Swiss Olympic sont établis par la FSG avec la participation du CC-SF.

3.2 Coûts des matches

Toutes les compétitions doivent s'autofinancer.

3.3 Participation aux coûts

Les fédérations responsables participent aux frais de Swiss Faustball par le biais des contributions annuelles suivantes :

- FSG CHF 120'000.–
- SUS CHF 28'000.–

Les fédérations responsables versent leur cotisation annuelle à Swiss Faustball comme suit :

- 50% au 31 janvier,
- 50% au 30 juillet.

La facturation à ces dates est de la responsabilité de Swiss Faustball.

Les montants octroyés par Swiss Olympic à la FSG pour diriger la balle au poing sont entièrement transmis à Swiss Faustball.

3.4 Budgets et comptes des REG-FAKO

Les REG-FAKO gèrent leur budget et leurs comptes selon les directives des associations responsables régionales/cantoniales correspondantes.

4 Domaine technique (matches)

4.1 Règles de jeu

Le CC-SF fixe les règles pour tous les matches disputés en Suisse.

4.2 Compétitions officielles

Le CC-SF est seul compétent pour l'organisation des compétitions officielles (championnats suisses, matches internationaux, championnats du monde, etc.). Pour ce faire, il édicte un règlement contraignant spécifique pour la Suisse.

Le droit de toutes les sociétés des fédérations responsables de participer aux matches au niveau national aux mêmes conditions est garanti.

Tous les joueurs participant aux compétitions doivent être membres actifs d'une fédération responsable et avoir réglé leur cotisation annuelle.

4.3 Organisation de manifestations internationales majeures

L'organisation de manifestations internationales majeures (CM, CE, etc.) en Suisse par Swiss Faustball requiert l'approbation de toutes les fédérations responsables.

4.4 Support apporté aux fédérations responsables pour les manifestations

Sur demande des fédérations responsables, le CC-SF peut se voir confier l'organisation de manifestations majeures de balle au poing au sein d'une fédération responsable.

4.5 Equipes nationales officielles

Le CC-SF est seul compétent pour la formation et la gestion des équipes nationales suisses.

4.6 Arbitrage

Le CC-SF réglemente l'arbitrage au niveau national. Il est notamment habilité à organiser ses propres cours servant à obtenir le brevet officiel national d'arbitre de balle au poing.

Le déroulement et le financement des cours sont confiés à SF.

4.7 Formation

Le RF (responsable de la formation) J+S est chargé de la formation J+S au niveau national en coordination avec les fédérations responsables et l'Office fédéral du sport (OFSP). Par ailleurs, SF est responsable de l'attribution des diplômes officiels d'entraîneur de balle au poing.

5 Travail avec les jeunes

Swiss Faustball gère en toute autonomie le travail avec la jeunesse et publie les directives et règlements contraignants au plan national. Pour ce faire, il travaille avec les commissions et responsables en charge des jeunes au sein des fédérations responsables.

6 Travail de relations publiques

6.1 Compétences

Le CC-SF gère en toute autonomie le travail de relations publiques d'entente avec les fédérations responsables. Il publie les directives contraignantes au plan national.

6.2 Organes officiels

Les revues officielles des fédérations responsables sont les organes officiels de Swiss Faustball.

6.3 Sponsoring

Le CC-SF est habilité à conclure des contrats de sponsoring. Il convient de tenir compte des contrats des fédérations responsables existants. Les partenaires en sponsoring des fédérations responsables ne peuvent intervenir qu'après approbation par les fédérations responsables.

6.4 Moyens publicitaires

Le CC-SF est habilité à produire et à distribuer des articles publicitaires pour les activités de Swiss Faustball.

6.5 Image de marque

Le CC-SF est habilité à produire des symboles officiels pour promouvoir l'image de marque. Les fédérations responsables de Swiss Faustball doivent être reconnaissables dans l'image de marque. Cela vaut en particulier pour toute la correspondance ainsi que pour les manifestations.

Pour pouvoir être utilisés, de tels symboles doivent en principe recevoir l'agrément du CC-SF. Les fédérations responsables peuvent utiliser les symboles officiels dans tous les cas.

7 Ethique

Le CD-SF s'engage en faveur d'un sport sain, respectueux, fair-play et performant. Il agit et communique avec respect et en toute transparence.

Le CD-SF reconnaît la « Charte d'éthique » du sport suisse en vigueur dont il diffuse les principes.

Le CD-SF veille à ce que toutes les personnes impliquées dans ses activités de matches se soumettent au Statut du dopage et aux Statuts en matière d'éthique de Swiss Olympic. Les dispositions correspondantes s'appliquent notamment aux athlètes, aux entraîneurs, aux accompagnateurs.trices, aux moniteurs.trices et aux fonctionnaires. Les infractions présumées peuvent faire l'objet d'une enquête de Swiss Sport Integrity, être jugées et sanctionnées par la Chambre disciplinaire du sport suisse, le CD-SF étant coresponsable de la mise en œuvre des mesures éventuelles. Les dispositions de procédure correspondantes s'appliquent.

8 Relations/Affiliations

8.1 Relations avec les fédérations responsables

Les relations avec les fédérations responsables passent par le CD-SF.

8.2 Relations avec les fédérations nationales et internationales de sport

Le CC-SF représente les fédérations responsables au sein de l'« International Fistball Association (IFA) » et de l'« European Fistball Association (EFA) ».

8.2.1 Relations avec Swiss Olympic et l'Office fédéral du sport

Les relations de Swiss Faustball envers Swiss Olympic et l'Office fédéral du sport (OFSP) passent par la FSG avec la participation du CC-SF.

8.2.2 Autres relations

Les affiliations et contrats conclus par Swiss Faustball avec d'autres organisations requièrent l'approbation du CD-SF.

9 Responsabilité

SF répond en premier lieu elle-même des engagements contractés par le CD-SF. Les fédérations responsables ne sont responsables qu'à titre subsidiaire et proportionnellement aux contributions forfaitaires qu'elles versent chaque année.

10 Panel d'arbitres

10.1 Arbitrage

Tout différend découlant du présent contrat ne pouvant pas être réglé à l'amiable est soumis à l'arbitrage. La procédure est régie par l'art. 353 ss du CPC.

10.2 Composition

Le panel d'arbitres est composé d'un.e représentant.e de chaque fédération responsable et d'un président/d'une présidente désigné.e par Swiss Olympic.

En cas de différend entre le CD-SF et les associations cantonales/régionales, la décision revient au comité central de la fédération responsable en question.

11 Modification du contrat

Chaque fédération responsable, le CD-SF et le CC-SF sont habilités à déposer une demande de modification du contrat. Toute modification du contrat requiert l'approbation des toutes les fédérations responsables.

12 Durée contractuelle

Les relations contractuelles débutent le 1^{er} janvier 2023 et se terminent le 31 décembre 2024.

13 Dispositions finales

13.1 Entrée en vigueur

Le présent Contrat entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et remplace celui du 1^{er} janvier 2019.

Aarau, le

FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE

Fabio Corti
Président central

Béatrice Wertli
Directrice

Emmenbrücke, le

Sport Union Suisse

Sepp Born
Président central

Nicolas Kamer
Directeur

Olten, le

Swiss Faustball

Franco Giori
Président central

Comité central